

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire mardi, le 19 décembre 2023 à 20 h 30.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beaugard, conseillère; Noël Lanthier, conseiller; Jessica Cloutier, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

Est absent : M. Noël Lanthier, conseiller.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 30.

2023.12.240

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. [Adoption de l'ordre du jour du 19 décembre 2023](#)
2. [Avis de motion et dépôt du projet de règlement 245-2023](#)
3. [Adoption du projet de règlement 245-2023 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux](#)
4. [Résolution pour fixer les taux d'intérêt et de pénalité pour l'année 2024](#)
5. [Résolution pour fixer le taux de la taxe foncière pour 2024](#)
6. [Résolution pour fixer le tarif de la taxe des matières résiduelles pour 2024](#)
- [Période de questions](#)
7. [Levée de la séance extraordinaire du conseil](#)

Avis de motion

2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 245-2023

La conseillère Marie-Josée Leroux donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 245-2023 abrogeant le règlement 236-2022 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

Dépôt du projet de règlement 245-2023 et présentation du projet de règlement 245-2023 séance tenante par la conseillère Marie-Josée Leroux

2023.12.241

3. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 245-2023 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 245-2023 abrogeant le règlement 236-2023 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.242

4. RÉSOLUTION POUR FIXER LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que pour tout retard, un taux d'intérêt de 7 %, plus un taux de pénalité de 0.5 % par mois (maximum de 5 % par année), pour un total de 12 % maximum pour l'année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.243

5. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2024

ATTENDU QUE le taux de taxation est de 0.77¢ du 100\$ d'évaluation en 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de fixer le taux de la taxe foncière à 0.77¢ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.244

6. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TARIF DE LA TAXE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2024

ATTENDU QUE le coût à la porte est de 339\$ pour les matières résiduelles;

ATTENDU QU'une redevance gouvernementale de 34\$/porte pour les matières recyclables est appliquée ce qui permettra de maintenir le taux de la taxe sur les matières résiduelles à 305\$ (comparativement à 258\$ pour l'année 2023);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de fixer le tarif de la taxe d'ordure à 305\$ par unité de logement pour l'année 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.12.245

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 20h35

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.